

Michel Claise

Essai sur la criminalité financière

Le club des Cassandre

Racine

Mise en pages : MC Compo

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque
de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2015
Tour & Taxis, Entrepôt royal
86C, avenue du Port, BP 104A • B-1000 Bruxelles
www.racine.be

D. 2015, 6852. 34
Dépôt légal : novembre 2015
ISBN 978-2-87386-960-1

Imprimé aux Pays-Bas

À Virginie, ma douce, qui m'a supporté dans tous les sens du terme durant l'écriture du présent essai, jusque dans sa qualité de relectrice.

AVANT-PROPOS

CASSANDRE

À présent encore, si je parle à des incroyables, peu importe : ce qui doit arriver arrivera, et toi aussi tu diras bientôt, témoin apitoyé de l'événement, que mes prophéties ne sont que trop véridiques.

Eschyle, *Agamemnon*

La puissance de la tragédie grecque vient non seulement de l'esthétique de son art lyrique mais surtout de la puissance des mythes qu'elle transmet de manière universelle. Ah ! Incroyable contradiction du mythe : des histoires vraies, mais inventées néanmoins par les hommes qui, craignant la mort, enviaient les dieux immortels en cherchant à leur ressembler. La guerre de Troie fut, pour les grands auteurs classiques, un sujet de prédilection, mêlant les hauts faits guerriers aux passions amoureuses qui s'assouvissaient dans la violence, sous le regard narquois des dieux. Et voilà que ces personnages presque historiques sont devenus les héros tragiques qui désormais, par leur sacrifice, habitent notre conscient et l'inconscient collectif. Ce n'est plus simplement le siège de Troie qui est évoqué mais, par la transposition moderne des nouveaux tragédiens, toutes les guerres du monde qui se sont succédé dans notre histoire, inlassable répétition de l'horreur dont, décidément, la société humaine refuse de se passer.

Agamemnon, Andromaque, Iphigénie, Hector, Achille... : les Grecs et les Troyens se confondent dans les textes d'Eschyle, Sophocle, Euripide, Racine, Giraudoux... Et, dans le cortège de ces héros, voilà qu'au ^{xx}e siècle surgit une femme dont le nom transcende désormais le mythe pour se faire symbole : Cassandre.

La fille de Priam est une prophétesse infallible. Ce don de divination, elle l'a reçu d'Apollon qui a voulu la séduire, avant qu'elle ne se

refuse à lui. Le dieu la frappe d'un terrible sort : ses prophéties ne seront jamais prises au sérieux. Et quand est introduit dans la Citadelle de Troie le cheval de bois dans les flancs duquel sont cachés les Grecs menés par Ulysse, Énée relate : *même Cassandre ouvre la bouche pour prédire nos destins* (Virgile, *Énéide*, Livre deuxième). Mais personne ne lui prête attention. Pas plus qu'à ceux qui, dans les années qui précédèrent la Seconde Guerre mondiale, avaient dénoncé la dangerosité d'Adolf Hitler, et qui furent censurés.

Cassandre, ou l'échec des ambitions humanistes.

Le 1^{er} octobre 1996, sept magistrats européens anti-corruption (Bernard Bertossa, Edmondo Bruti Liberati, Gherardo Colombo, Benoît Dejemeppe, Baltasar Garzon Real, Carlos Jimenez Villarejo et Renaud Van Ruymbeke) se réunissaient pour lancer l'« appel de Genève », une mise en garde de la société sur l'importance de la criminalité financière qui s'est emparée de l'économie et de la finance dans des proportions inquiétantes, de l'impact de ce phénomène dans les démocraties, et de la réticence des dirigeants à vouloir la combattre. Et de plaider pour la création d'un espace judiciaire européen qui permettrait une lutte décente et cohérente contre ce cancer mondial.

Trente ans plus tard, où en sommes-nous ? Le monde politique a-t-il pris ces magistrats au sérieux, en favorisant une répression indispensable et en débloquant les moyens adéquats pour l'exercer ? Le monde financier a-t-il renoncé au culte du dieu Profit, pour lui préférer l'éthique ? Les citoyens ont-ils désormais conscience des dégâts commis par ces criminels qui déstabilisent notre système économique et social ?

Le but du présent ouvrage est de tenter de répondre à ces questions. Plutôt qu'un ouvrage de droit, l'approche proposée se veut une présentation abordable par tous. Et que lecteur puisse, seul, tirer sa propre conclusion à cette terrible interrogation : les professionnels de la justice, les journalistes, parfois certains hommes et femmes politiques, qui dénoncent et se battent contre la délinquance financière, ne sont-ils que des Cassandre ?

APPEL DE GENÈVE

Conseil de l'Europe, traité de Rome, accords de Schengen, traité de Maastricht : à l'ombre de cette Europe en construction visible, officielle et respectable se cache une autre Europe, plus discrète, moins avouable. C'est l'Europe des paradis fiscaux qui prospère sans vergogne grâce aux capitaux auxquels elle prête un refuge complaisant. C'est aussi l'Europe des places financières et des établissements bancaires, où le secret est trop souvent un alibi et un paravent. Cette Europe des comptes à numéro et des lessiveuses à billets est utilisée pour recycler l'argent de la drogue, du terrorisme, des sectes, de la corruption et des activités mafieuses.

Les circuits occultes empruntés par les organisations délinquantes, voire dans de nombreux cas criminelles, se développent en même temps qu'explorent les échanges financiers internationaux et que les entreprises multiplient leurs activités, ou transfèrent leurs sièges au-delà des frontières nationales. Certaines personnalités et certains partis politiques ont eux-mêmes, à diverses occasions, profité de ces circuits. Par ailleurs, les autorités politiques, tous pays confondus, se révèlent aujourd'hui incapables de s'attaquer, clairement et efficacement, à cette Europe de l'ombre.

À l'heure des réseaux informatiques d'Internet, du modem et du fax, l'argent d'origine frauduleuse peut circuler à grande vitesse d'un compte à l'autre, d'un paradis fiscal à l'autre, sous couvert de sociétés offshore, anonymes, contrôlées par de respectables fiduciaires généreusement appointées. Cet argent est ensuite placé ou investi hors de tout contrôle. L'impunité est aujourd'hui quasi assurée aux fraudeurs. Des années seront en effet nécessaires à la justice de chacun des pays européens pour retrouver la trace de cet argent, quand cela ne s'avèrera pas impossible dans le cadre légal actuel hérité d'une époque où les frontières avaient encore un sens pour les personnes, les biens et les capitaux.

Pour avoir une chance de lutter contre une criminalité qui profite largement des réglementations en vigueur dans les différents pays européens, il est urgent d'abolir les protectionnismes dépassés en matière policière et judiciaire.

Il devient nécessaire d'instaurer un véritable espace judiciaire européen au sein duquel les magistrats pourront, sans entraves autres que celles de l'État de droit, rechercher et échanger les informations utiles aux enquêtes en cours.

Nous demandons la mise en application effective des accords de Schengen prévoyant la transmission directe de commissions rogatoires internationales et du résultat des investigations entre juges, sans interférences du pouvoir exécutif et sans recours à la voie diplomatique.

Nous souhaitons, au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la signature de conventions internationales entre pays européens :

- garantissant la levée du secret bancaire lors de demandes d'entraide internationale en matière pénale émanant des autorités judiciaires des différents pays signataires, là où ce secret pourrait encore être invoqué ;
- permettant à tout juge européen de s'adresser directement à tout autre juge européen ;
- prévoyant la transmission immédiate et directe du résultat des investigations demandées par commissions rogatoires internationales, nonobstant tout recours interne au sein de l'État requis ;
- incluant le renforcement de l'assistance mutuelle administrative en matière fiscale. À ce propos, dans les pays qui ne le connaissent pas, nous proposons la création d'une nouvelle incrimination d'« escroquerie fiscale » pour les cas où la fraude porte sur un montant significatif et a été commise par l'emploi de manœuvres frauduleuses tendant à dissimuler la réalité.

À cette fin, nous appelons les parlements et gouvernements nationaux concernés :

- à ratifier la Convention de Strasbourg du 8 novembre 1990¹ relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime ;
- à réviser la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, signée à Strasbourg le 20 avril 1959 ;

¹ Convention signée par les États membres du Conseil de l'Europe mais non contre-signée par les parlements des pays concernés, elle n'est donc pas appliquée.

- à prendre les mesures utiles à la mise en œuvre effective des dispositions du traité de l'Union européenne du 7 février 1992 et de l'article 209 A du même traité ;
- à conclure une convention prévoyant la possibilité de poursuivre pénalement les nationaux coupables d'actes de corruption à l'égard d'autorités étrangères.

Par cet appel, nous désirons contribuer à construire, dans l'intérêt même de notre communauté, une Europe plus juste et plus sûre, où la fraude et le crime ne bénéficient plus d'une large impunité et d'où la corruption sera réellement éradiquée.

Il en va de l'avenir de la démocratie en Europe et la véritable garantie des droits du citoyen est à ce prix.

Bernard Bertossa, Edmondo Bruti Liberati, Gherardo Colombo, Benoit Dejemeppe, Baltasar Garzon Real, Carlos Jimenez Villarejo, Renaud Van Ruymbeke.

Genève, le 1^{er} octobre 1996

Première partie

L'APPROCHE DU CONCEPT
DANS LA SOCIÉTÉ MONDIALE
ACTUELLE

UN REGARD SUR LE PASSÉ ET SON PRÉSENT HÉRITAGE

Aussitôt qu'ils posséderont individuellement une terre leur appartenant en propre, des maisons, des pièces de monnaie, alors, au lieu d'être gardiens, ils seront administrateurs de leur bien et propriétaires fonciers; ils deviendront des maîtres détestés au lieu de rester des alliés pour les autres citoyens, haïssant d'ailleurs aussi bien que haïs; fauteurs et victimes de complots, ils passeront ainsi toute leur existence, craignant plus souvent, et davantage, les ennemis du dedans que ceux du dehors, emportés alors dans une course qui déjà les mène, eux et l'État tout entier, tout au bord de la ruine.

Platon (*La République*, III, 417 a et b)

Quand la criminalité financière est-elle apparue dans l'Histoire? Sans doute depuis que les sociétés se sont organisées en un système reposant sur une structure politique couplée au développement économique, mêlant étroitement pouvoir et richesse, créant ainsi dans le chef du citoyen le désir de se les approprier, quitte à pratiquer la corruption et la fraude.

Dans la Grèce antique, la corruption au sens le plus large était déjà une préoccupation des philosophes et penseurs qui souhaitaient une société juste, comme Platon. Sa réflexion politique, influencée par la mort de Socrate, est imprégnée par les méfaits de la corruption du corps social. L'instauration d'une fiscalité plus structurée et surveillée va pousser les citoyens grecs, pleins d'imagination, à la contourner. Dans l'Athènes de Périclès, les taxes étaient lourdes, car il fallait financer les guerres. Bien malins ces marchands grecs qui, dans les îles au large du Pirée, se retrouvaient pour négocier la vente des marchandises, évitant la taxe portuaire et créant les premiers paradis fiscaux.

La Rome antique n'est pas en reste. Nombreux sont les exemples de pratiques de fraude fiscale, de la République à l'Empire, comme ces sénateurs et patriciens qui fabriquaient de fausses déclarations foncières pour éviter l'impôt sur les successions.

La fraude au paiement de l'impôt dû à l'empereur est développée dans le traité de droit *Digeste* d'Ulpien, qui introduit l'adage *Aequè in omnibus fraus punitur* (En toutes choses la fraude doit être punie).

Le fléau de la corruption fut sans conteste une des causes d'une déstabilisation récurrente de l'État. Comment ne pas évoquer ce personnage exceptionnel que fut Cicéron, symbole de la lutte contre ce type de criminalité, comme lorsqu'il s'en prit au magistrat Verrès, gouverneur de Sicile, qui s'était livré, comme tout ceux de sa caste ou presque, au détournement de fonds dans la province soumise à son contrôle? Le gouverneur malhonnête se trouva confronté à ce jeune et brillant avocat, dont les plaidoiries faisaient déjà trembler, par son talent, les prétoires.

La province de Sicile a été pendant un espace de trois ans ravagée par Verrès ; il a dévasté les cités des Siciliens, il a fait le vide dans les maisons, il a dépouillé les lieux consacrés : tels sont les dires des plaignants. C'est par moi qu'ils vous demandent secours, à vous et aux lois du peuple romain ; c'est moi qu'ils ont désiré avoir pour écarter d'eux leurs calamités, pour les venger des injustices qu'ils ont souffertes, pour être le mandataire de leur droit, pour agir en justice dans leur cause tout entière.

Cicéron, profitant de son succès après son discours le plus célèbre, *Les Catilinaires*, réussit même à faire voter une loi contre la corruption électorale. Sur ordre d'Octave, Verrès fut assassiné en 43 av. J.-C., sa tête et ses mains furent coupées et exposées à la tribune sur les Rostres, au Forum.

Dans le milieu sportif, notre époque n'a rien inventé. En 67 après J.-C., les Jeux olympiques furent, tout simplement, achetés par un empereur romain au mieux de sa forme : Néron. Pour se faire acclamer comme champion, il lui suffit alors de verser un million de sesterces aux organisateurs, de leur octroyer une exonération d'impôts sur le territoire de l'Empire, et de les inviter à introduire dans le programme des jeux les épreuves de la comédie et du chant, qu'il présenta comme « athlète ». Et le voilà proclamé *le plus grand champion olympique de tous les temps*.

L'époque médiévale connut momentanément un autre système, celui d'une fiscalité due par les paysans aux seigneurs locaux et au

clergé (dont la dîme, étymologiquement un dixième des récoltes, au profit de l'Église). Impossible de frauder, sous peine des pires tourments infligés au corps par les seigneurs et à l'âme par un Dieu qui maudit ceux qui ne payent pas la taxe cléricale. La fraude fiscale refait surface avec l'essor des grandes villes. Une affaire célèbre fut l'occasion pour le Parlement anglais de codifier la fiscalité et les finances de l'État : le cas de Michael de la Pole, comte de Suffolk, chancelier du roi Richard II. Grand conseiller de celui-ci, il fut néanmoins poursuivi, fin des années 1380, pour détournement de fonds et fraude fiscale. Ses biens furent saisis, ses titres supprimés et il s'en alla mourir en exil en France.

L'expansion du commerce est un des facteurs du développement de la fiscalité. En même temps, de nouvelles techniques apparaissent, organisant le commerce et favorisant la sécurité des transactions et mouvements financiers internationaux, comme la création des lettres de change. En 1494, Luca Pacioli, religieux franciscain et mathématicien de talent, édite la *Summa de arithmetica, geometria, de proportioni et de proportionalita*, dans laquelle il développe les méthodes vénitiennes de tenue des comptes, proposant ainsi la tenue d'une comptabilité précise en partie double. Nouvelles techniques, nouveaux délits : évasion des fonds et falsification des comptes. Les temps modernes se sont dotés de nouveaux outils de développement économique et financier, générant de nouveaux types de comportements criminels.

Parmi les hommes célèbres de la Renaissance, l'un d'entre eux, connu pour son talent d'auteur universel, s'est aussi fait remarquer pour sa propension à la spéculation et à la fraude fiscale : William Shakespeare. Dans les archives de la ville de Stratford-upon-Avon, les historiens ont retrouvé les minutes des procès infligés au dramaturge, qui se livrait au commerce de céréales et blé à prix fort, profitant de la disette causée par un climat épouvantable, tout en fraudant les taxes – certes fort lourdes – imposées par la Couronne d'Élisabeth I^{re}.

Si, dès la fin du Moyen Âge, la criminalité financière se pratique à tous les niveaux des strates sociales, et non plus simplement dans les hautes sphères des pouvoirs, petit à petit, elle devient génératrice d'immenses scandales.

De grandes affaires qui, parfois, touchent à l'équilibre des États. Quelques-unes méritent d'être évoquées.

xvii^e siècle. Nicolas Fouquet, surintendant des finances de France, est arrêté le 5 septembre 1661 par d'Artagnan, sur ordre de Louis XIV.

Un des crimes qui lui sont reprochés est le *péculat*, soit le détournement de fonds étatiques par un comptable public. Ce grand magistrat dont la fortune aurait, paraît-il, fait ombre au Roi Soleil, va faire l'objet d'une instruction serrée : perquisitions, interrogatoires, analyse de pièces compromettantes... Malgré plusieurs vices de procédure invoqués, le procès se tiendra durant trois ans, poussé par le pire ennemi de l'accusé : Colbert. Fouquet sera reconnu coupable de péculat, ses biens seront confisqués, et il subira la peine de l'exil. Vrai ou faux criminel financier ? Il s'en alla lui aussi en exil, à moins que, rattrapé par l'autorité royale, il n'ait fini ses jours en prison, le visage caché sous un masque de fer.

XVIII^e siècle, le siècle des Lumières, le temps des révolutions. L'affaire de la Compagnie des Indes rassemble bon nombre d'infractions financières commises par des révolutionnaires au pouvoir, dont le célèbre Fabre d'Églantine qui n'était donc pas seulement poète. Celui-ci, en 1793, au faite de sa gloire, s'attaque à l'agiotage, accusant la Compagnie des Indes de se livrer à la spéculation au profit des Anglais. Un décret est alors adopté, qui prévoit la liquidation de la société par l'État. Mais au dernier moment, Fabre d'Églantine (parmi d'autres), qui a des intérêts privés dans ladite Compagnie, en modifie le texte et le soumet à la signature du secrétaire de l'Assemblée, qui n'y voit que du feu. La liquidation de la Compagnie devient privée, et Fabre d'Églantine en tire profit en jouant à la baisse sur les actions. Faux et usage de faux, délit d'initié, concussion et même corruption, un pot-de-vin de 500 000 livres lui ayant été payé par la Compagnie elle-même... fameux panel d'infractions qui le conduiront à la guillotine, en même temps que Danton. Dans la charrette qui les mène à l'échafaud, le poète pleure de n'avoir pu terminer un poème. Danton, cynique, lui aurait dit : *Ne t'en fais pas, dans une semaine, des vers, tu en auras fait des milliers.*

XIX^e siècle. En 1879, la France adopte l'extraordinaire projet de Ferdinand de Lesseps : relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, par la percée du canal de Panama. Coût estimé des travaux : 600 millions de francs. Pour lancer le projet, Lesseps constitue la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, une société anonyme dont la souscription du capital est ouverte au public sous forme d'émission de 800 000 actions à la valeur nominale de 500 francs. C'est l'échec. Non seulement la souscription n'est pas atteinte, mais le chantier rencontre les pires difficultés : fièvre jaune, accidents de terrain, sous-évaluation de l'importance des difficultés

à percer la masse montagneuse qui se dresse entre les deux océans. Ferdinand de Lesseps fait alors appel à deux intermédiaires, Jacques de Reinach et Cornélius Herz, qui lancent une campagne de presse fallacieuse pour attirer les petits épargnants, tout en corrompant les parlementaires pour obtenir l'octroi de subventions publiques.

Malgré tous ces criminels efforts, la Compagnie s'effondra en 1889, provoquant la ruine de quelque 85 000 souscripteurs. Le scandale éclata et le nom des corrompus fut livré en pâture dans la presse. Reinach mit fin à ses jours en 1893 et Herz prit la fuite en Angleterre. Ferdinand de Lesseps fut condamné à cinq ans de prison mais bénéficia d'un vice de procédure qui lui permit d'éviter l'incarcération. Les hommes politiques mouillés dans le scandale furent priés de démissionner. Ce scandale marqua les esprits de l'époque de manière aussi forte que l'affaire Dreyfus.

xx^e siècle. Octobre 1929, la société américaine subit la première grande crise financière de l'histoire de l'économie moderne. La bourse de New York s'effondre, les hommes d'affaires ruinés se jettent du haut des gratte-ciels tandis que la Grande Dépression frappe de plein fouet une classe moyenne et ouvrière; beaucoup sont contraints de vendre leurs maigres biens et de faire la file devant les charrettes de soupe populaire. La corruption se renforce dans toutes les strates du pouvoir, administration, police, magistrature... Et la puissance des gangs mafieux explose. Racket, prostitution, trafic de drogue et d'alcool, règlements de compte, tel est le quotidien d'une société en dérive.

Parmi les gangsters les plus emblématiques de cette époque, Al Capone dit Scarface (le balafre) reste le plus célèbre. Dans une brève histoire de la criminalité financière, il est devenu incontournable. D'abord parce que, suite à sa réussite spectaculaire et aux moyens d'une incroyable violence pour y arriver, il utilisa des techniques efficaces de recyclage de l'argent sale, produit de ses activités criminelles. Il investit notamment dans des commerces de lavoir, d'où l'origine, dit la légende, de l'expression *money laundry*, le blanchiment d'argent. Aussi parce qu'il fut impossible de le coincer sur la commission des infractions de base, dont l'importation, la fabrication et la vente d'alcool frelaté, en violation de la loi sur la prohibition. Ce sont les célèbres «Incorruptibles» (Eliot Ness, agent du bureau de la prohibition, et Frank Wilson, agent du service des impôts) qui, après des années d'enquête, feront tomber le patron de la pègre de Chicago... pour fraude fiscale. Condamné le 17 octobre

1931 à dix-sept ans de prison, dont onze ans fermes, il est libéré le 17 novembre 1939 et meurt d'une crise cardiaque en 1947. Entre-temps, son empire s'est effondré.

Retour en France. Le 25 décembre 1933, le directeur du Crédit municipal de Bayonne, Gustave Tissier, est arrêté. Il lui est reproché d'avoir mis en circulation de faux bons au porteur pour un montant de 25 millions de francs. Mais la fraude est bien plus gigantesque et repose sur une pratique que l'on nomme aujourd'hui « pyramide de Ponzi », qui consiste à creuser un trou plus grand pour en combler un autre. Derrière Tissier, qui n'était qu'un homme de paille, se cachait le désormais célèbre Serge Alexandre Stavisky. L'escroc est en cheville avec les puissants : milieu politique, police, presse... Ses relations lui permettent de passer à travers les mailles du filet durant plusieurs années. Son procès, par ses accointances avec le parquet général, est reporté à l'infini. Lorsqu'on retrouve son corps dans un chalet de Chamonix, le 8 janvier 1934, *Le Canard Enchaîné* titre : *Stavisky s'est suicidé d'une balle tirée à trois mètres : voilà ce que c'est que d'avoir le bras long !*

Ces quelques exemples du passé ont évidemment un parfum éminemment moderne. La criminalité financière a traversé le temps avec une incroyable constance et la répétition de ces pratiques fait penser que le goût du lucre n'a rien à envier à la luxure ou à tout autre péché capital.

Alors pourquoi s'en inquiéter aujourd'hui ? Parce que le phénomène prend une ampleur dont il est à craindre qu'il ne devienne la cause d'un bouleversement radical, remettant en cause les acquis sociaux et démocratiques. Quand le passé a-t-il basculé dans le présent ? Dans son essai *L'Âge des extrêmes, histoire du court xx^e siècle*, l'historien marxiste Eric Hobsbawm propose de circonscrire le xx^e siècle à la période allant de 1914 à la chute du Mur de Berlin. Début d'une société moderne dont les progrès immenses ne parviennent pas à contenir les marasmes de toutes natures : dérèglement de l'environnement, poussée des nationalismes extrêmes, apparition de nouveaux ennemis politiques (la Russie, face au problème ukrainien), économiques (concurrence débridée voire déloyale avec la Chine), idéologiques (montée de l'intégrisme islamique) et explosion du phénomène de la criminalité financière.

Retour un instant en 1989. 16 novembre : les regards du monde entier se tournent vers les images de toutes les télévisions qui retransmettent l'incroyable : des milliers d'Allemands, puis des citoyens

venus de partout qui les rejoignent, unis pour célébrer la réconciliation, non seulement de l'Est et de l'Ouest de cette Allemagne désunie, mais aussi celle de deux mondes qui s'affrontaient depuis que la guerre mondiale avait pris fin pour faire place à la guerre froide, vivant ensemble ce même espoir d'une société nouvelle et démocratique. Qui, parmi ceux qui partageaient ce même espoir fou, n'a pas chanté *The Wall* avec les Pink Floyd ? Et pourtant, cette date devenue symbole aux yeux des rêveurs se transforme en cauchemar, en nous faisant pénétrer brutalement dans le temps des nouveaux chaos, ceux des bouleversements économiques qui entraînent l'appauvrissement des classes moyennes, par la réduction du pouvoir d'achat, la baisse annoncée des pensions... Le chemin qui mène au III^e millénaire semble nous conduire droit vers un désastre.

À grands effets, grandes causes.

Il y a d'abord la brusque ouverture des frontières : la dislocation du Bloc communiste va créer, dans un premier temps, une apparence de progrès démocratique par le retour des libertés, mais va aussi lâcher, avec la force destructrice de flots libérés par la rupture d'un barrage, le flux des criminalités venant de l'Est : prostitution, trafics en tous genres, et surtout le blanchiment de l'argent des oligarques. Dans les anciens pays satellites, la mafia se substitue au parti communiste, sans rien changer à l'organisation du système de corruption existant du temps des Ceausescu et autres dirigeants du même acabit.

Puis l'explosion des moyens de communication : échange d'informations, circulation des marchandises, des services, des fonds clairs comme occultes... Internet a fait disparaître les frontières nationales de notre planisphère, le transformant en circonférence plane, sur laquelle se baladent désormais librement les professionnels de l'économie et de la finance, licites comme illicites, alors que les pays restent engoncés dans les murs de leurs frontières, peinant à régler la folie des marchés, et que les autorités fiscales et judiciaires se sentent bien incapables de lutter efficacement contre les criminalités financières internationales. Les États sont tristement réduits à énumérer, impuissants, la liste des paradis fiscaux qui abritent l'argent sale, tels des coffres-forts inviolables.

Ensuite vient la grande crise financière de 2007-2008, qui frappe au cœur les nations, victimes des « erreurs » de tout un système d'investissements pourris *made in USA*, les *subprimes*, comptabilisant un total de 500 milliards de perte et 300 milliards de recapitalisation.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Appel de Genève	9
<i>Première partie</i> L'approche du concept dans la société mondiale actuelle	13
Un regard sur le passé et son présent héritage	15
C'est l'histoire d'un escalier	25
Première marche	27
Deuxième marche	27
Troisième marche	28
Quatrième marche	29
Tiens, un palier!	30
Cinquième marche	31
Sixième marche	32
Septième marche	32
Vous en pensez quoi, de la criminalité financière ?	35
Le désarroi des entrepreneurs	43
Pour 650 dollars seulement, entrez au paradis des sociétés offshore	46
Des chiffres et des lettres	49
Les belligérants	55
L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)	55
Le Groupe d'Action financière (GAFI)	56
FMI & Banque mondiale	58
Groupe Egmont	58

Union européenne	59
Conseil de l'Europe	60
ONU	60
Europol (<i>European Police Office</i>)	61
Eurojust	63
Eurofisc	64
Transparency International	64
Administration fiscale	65
La détection des infractions financières	69
Forces et faiblesses de la répression	77
Les acteurs de l'enquête	79
L'enquête	88
Le procès	93
« Selon que vous serez... »	95
Les aspects positifs	97
Les aspects négatifs	97
Deuxième partie Galerie de portraits des infractions financières	101
Début de l'exposition	103
La corruption	105
La corruption publique	106
La corruption privée	106
Le blanchiment d'argent	115
Étendue des comportements illicites	117
L'infraction est principale et non accessoire	118
L'auteur de l'infraction en amont peut être son propre blanchisseur	118
L'implication des coauteurs et complices et ses conséquences dans leur patrimoine en termes de confiscation	119
Le délit d'initié	125
L'information privilégiée	127
L'information privilégiée doit être connue d'un « initié »	128
Les « initiés » se rendent coupables d'actes déterminés, achat-vente, recommandation de cette opération, dévoilement de l'information	128
Les organisations criminelles	133

La fraude sociale	143
Accès aux droits sociaux	146
Régularisation du séjour	146
Accès à des prêts bancaires	146
Regroupement familial	146
La fraude fiscale	149
Le choix de la voie la moins imposée	149
La fraude fiscale en général	150
La criminalité fiscale	154
Évasion fiscale	156
Paradis fiscaux	156
La cybercriminalité	159
Le faux informatique et le skimming	160
Le phishing	161
Le <i>hacking</i>	162
Le cyberespace	165
Bitcoin	166
Melting pot	169
L'escroquerie	169
Faux et usage de faux	172
La contrefaçon	175
<i>Troisième partie</i> Le complexe du Brahmane Sissa	179
Échec et math	181
Allô la terre?	185
Belgium, no point!	191
Sur le plan législatif et judiciaire	192
L'appareil de l'État	195
Que fait la police?	196
Et l'administration?	197
Conclusion	199
Remerciements	200
Opération CTIF (Caiman Targuet International Fight)	201
Index	204
Table des matières	206